

Refus sucession délai de 4 mois dépassé

Par mog54, le 18/09/2014 à 16:32

bonjour

peut'on encore refuser une sucession auprés du TGI après 4 mois après le décés, si on a pas encore pris sa décision ? je vous remerçie de me répondre

Par **Lag0**, le **18/09/2014** à **19:05**

Bonjour,

Si personne ne vous a demandé de choisir, vous avez 10 ans pour vous décider (au delà de 10 ans, vous êtes réputé avoir renoncé).

Après le délai de 4 mois, certaines personnes peuvent vous demander de choisir :

- un créancier de la succession,
- un cohéritier.
- un héritier de rang subséquent (personne qui hériterait si vous renonciez),
- l'État.

Vous avez alors 2 mois pour répondre sinon vous êtes considéré comme ayant accepté.

Par mog54, le 18/09/2014 à 22:58

merci de votre réponse. cordialement